



Des collégiens salis et insultés sur Facebook Page 4

Saint-Paul : les élus du TCO se déchirent Page 11

Victoria : "Qui peut imaginer mon absence aux municipales de 2014 ?" Page 9



Le Journal

de l'île de la Réunion

1,20 €
Mardi 9 avril 2013
n° 20 525
L'information en ligne sur www.clicanoo.re

Plus de 300 millions d'euros de fraude à La Réunion



Les Seychelles, un paradis fiscal à nos portes

Pages 12-13

Les ordures débordent, la justice saisie

Pages 16-17



28 CHARIOTS LUREL D'UNE VALEUR DE 285,50 € À GAGNER AVEC



The Voice Mickaël Pouvin : "C'est énorme" P. 20

Petite-Ile Ramoune en correctionnelle pour harcèlement P. 6

Distribution Les produits de la liste Lurel cartonnent déjà P. 13



Pas un regard pour son voisin. La tension était déjà palpable en début de séance (photo V.B.).



Jean-Yves Langenier s'est dit atterré par l'attitude des élus de Saint-Paul.

Le TCO explose sous les divergences politiciennes

Le débat sur la réforme des collectivités territoriales a provoqué un clash retentissant au sein du Territoire de la Côte Ouest. Les élus de Saint-Paul et de Trois-Bassins ont claqué la porte après des débats très tendus. Du jamais vu dans l'histoire de l'intercommunalité.

INTERCOMMUNALITÉ

19h30 hier soir au siège du TCO. Huguette Bello se lève brusquement de la tribune des vice-présidents : "C'est une mascarade. Nous quittons l'assemblée". La députée-maire est suivie spontanément par tous les élus de Saint-Paul ainsi que sept des neuf délégués de Trois-Bassins.

Après une heure et demie de débats à vif, parfois à la limite de l'invective, la cassure éclate au grand jour entre Saint-Paul et Trois-Bassins d'un côté, le Port, la Possession et Saint-Leu de l'autre. Des élus qui claquent la porte en plein conseil communautaire, ça n'était jamais arrivé depuis la création de l'intercommunalité en 2002. Le président Jean-Yves Langenier se dit "atterré", Thierry Robert parle "d'une démocratie bafouée" (lire les réactions ci-contre). À l'extérieur, les élus Saint-Paulois crient à l'injustice. Comment en est-on arrivé là, à ce spectacle navrant de la part d'élus de la République ? Pour une question de sièges.

Comme prévu, la question de la future répartition des sièges entre les cinq communes de l'Ouest, imposée d'ici 2014 par la réforme des collectivités territoriales, a

(re)mis le feu aux poudres dans un contexte de divergences post et préélectorales. La présidence du TCO, avec l'accord du Port, de la Possession et de Saint-Leu voulait soumettre au vote un maintien de la répartition des sièges en vigueur depuis 2002 : 63 délégués au lieu de 97 : 20 pour Saint-Paul, 15 pour le Port, 11 pour la Possession et Saint-Leu, 6 pour Trois-Bassins. Pas d'accord, la municipalité de Saint-Paul a proposé un autre scénario de répartition tenant compte du critère démographique de chaque commune, tel qu'énoncé par le législateur. Soit un total de 33 élus contre 13 pour le Port, 10 pour la Possession et Saint-Leu, 6 pour Trois-Bassins, sur un total abondé de 72 sièges.

"RETIREZ CETTE AFFAIRE DE L'ORDRE DU JOUR"

"Le critère démographique est une règle d'or dans cette nouvelle loi, argue Huguette Bello en ouverture de débat. On ne veut plus d'entre-soi, on veut la reconnaissance du suffrage universel, le respect des Saint-Paulois".

Thierry Robert, assis à gauche de la députée-maire de Saint-Paul, sans jamais la regarder - il faut voir comment les deux élus

s'ignorent superbement - répond : "On a envie de faire le jeu de la division. On fait valoir que la Civis est parvenue à un accord sur cette question. Sans doute que les élus du Sud ne sont pas en campagne électorale, qu'ils travaillent dans l'intérêt de la population".

Le ton est donné. Suit un festival d'interventions, plus d'une dizaine au total - du jamais vu dans une assemblée d'ordinaire consensuelle - où chaque camp défend ses arguments, à coup de sous-entendus ironiques sur les alliances électorales et les stratégies politiques : Saint-Paul et Trois-Bassins sous la bannière Pour la Réunion contre l'axe communisme Port-Possession...

Après une heure d'escalade, deux élus de Saint-Paul tentent de trancher : "Personne n'est d'accord. Retirez cette affaire de l'ordre du jour", demande Rahiba Dubois à Jean-Yves Langenier. Un tonnerre de "non" fuse dans la salle. Son collègue Benjamin Thomas propose de passer au vote des deux propositions. "S'il n'y a pas de consensus politique, laissons le préfet trancher". De nouvelles salves sévères entre Thierry Robert et Huguette Bello, puis Huguette Bello et l'élu portois Virgil Rustand finissent par faire explo-

ser la cocotte. Claquement de portes sous les huées pour les élus de Saint-Paul et les sept de Trois-Bassins (moins Pierre Bourgogne et Philippe Fontaine).

Après quelques minutes de flottement, l'assemblée reprend son cours avec un tiers de fauteuils vides. Jean-Yves Langenier soumet au vote la proposition du TCO : 56 bulletins favorables sur 58 votants. Celle de Saint-Paul hérite à l'inverse de 56 bulletins contre. "Merci pour ce vote clairvoyant et responsable", dira Jean-Yves Langenier à ses collègues présents. La responsabilité est de notre côté, nous l'avons monté ce soir".

Mais la question est loin d'être réglée. Pour être validée, la nouvelle composition du TCO doit encore être approuvée par quatre des cinq conseils municipaux. Saint-Paul votera contre, à coup sûr, et devrait porter le contentieux devant la justice. Reste à connaître la position de Trois-Bassins, dont la majorité apparaît divisée. Faute d'accord d'ici fin juin, c'est le préfet qui tranchera. On y va tout droit. Transformée en champ de bataille politique, l'intercommunalité n'a jamais aussi mal porté son nom dans l'Ouest ■

Vincent Boyer

Réactions

Huguette Bello (députée-maire de Saint-Paul)

"Nous avons quitté l'assemblée parce que le président du TCO a proposé un vote qui ne respecte pas la représentativité de Saint-Paul. La loi de 2012 fixe un critère démographique qui attribue 32 délégués communautaires à notre commune. Je ne vois pas pourquoi le président du TCO et d'autres disent que nous allons pratiquer l'hégémonie. La Civis a bien trouvé un accord à l'amiable sur cette base, pourquoi pas le TCO ? Certains auraient-ils peur du suffrage universel ? Nous irons jusqu'au bout pour faire respecter les voix des Saint-Paulois".

Jean-Yves Langenier (président du TCO)

"Je suis atterré par cet irrespect de la démocratie. Le conseil était habilité à voter une proposition de consensus, certains ont préféré jouer aux apprentis sorciers avec une contre-proposition qui vise à la division. Nous avons assisté à un spectacle lamentable. Ce qui s'est passé ce soir (Ndlr : hier) restera une pierre négative dans l'histoire de cette intercommunalité. J'éprouve beaucoup de tristesse mais nous allons poursuivre le bon travail entamé depuis 2002".

Thierry Robert (député-maire de Saint-Leu)

"Les élus de Saint-Paul ont bafoué la démocratie. C'est intolérable. Leur attitude est digne d'une dictature. J'ai dit que les masques devaient tomber car il y a évidemment des arrière-pensées politiques derrière la stratégie de Saint-Paul et Trois-Bassins. Certains veulent peser sur la gestion du TCO après 2014. Trois-Bassins est le grand perdant de cette affaire, il se laisse entraîner par Saint-Paul dans le chaos".

Patrice Lauriol (adjoint à la Possession, représentant de Roland Robert)

"Je déplore le départ des élus de Saint-Paul et d'une partie de ceux de Trois-Bassins. Les deux propositions devaient être mises aux voix, il fallait respecter le choix des urnes. Au nom des élus de la Possession, je maintiens que la proposition de répartition faite par Saint-Paul est strictement politique, partisane, et qu'elle va à l'encontre de l'intercommunalité".

Florilèges d'un débat sous tension

Extraits de quelques interventions qui ont électrisé les 90 minutes de débats entre les élus du TCO.

■ Virgil Rustand (le Port) à Huguette Bello : "Il ne suffit pas de se mettre en avant dans la presse pour attirer l'attention. Les élections viendront en temps voulu. Le pouvoir et l'argent tournent la tête (...)"

■ Huguette Bello à Virgil Rustand : "Je n'ai aucune leçon à recevoir des uns ou des autres. En tant qu'élue, je ne paie pas l'impôt sur la fortune (Ndlr : allusion à certains cadres du PCR). Pour monter au cocotier, il faut être propre".

■ Thierry Robert à Huguette Bello : "On atteint des débats de caniveau. Alors comme ça, il faudrait avoir honte de payer l'ISF ! C'est une insulte".

■ Mélissa Cousin (élu écologiste de Saint-Paul) : "Les concitoyens ne sont pas dupes. Ils voient que ces discours cachent des considérations politiques. Dans ce contexte de mensonge, attention à ne pas laisser les électeurs".

■ Philippe Fontaine (élu de Trois-Bassins) à sa collègue Christine Grondin : "J'apprends que certains collègues de la majorité ont scellé un accord avec Saint-Paul. En tant que vice-président du TCO et premier adjoint de la ville, je trouve déplorable de ne pas avoir été informé de cet accord".

Petite-Ile : le budget voté malgré les critiques de l'opposition



À quelques mois des municipales, le conseil a été l'occasion de nouvelles passes d'arme entre Guito Ramoune et Serge Hoarau (photo Jean-Claude François).

CONSEIL MUNICIPAL

On prend les mêmes et on recommence. Après des débats d'orientations budgétaires plus qu'anémés, le conseil municipal de Petite-Ile a été le théâtre hier d'une nouvelle joute oratoire entre le maire Guito Ramoune et Serge Hoarau, son principal opposant. Les échanges ont démarré dès les premières affaires puisque Serge Hoarau a fait savoir d'emblée qu'il ne voterait pas les différents comptes administratifs de 2012. "Ces comptes illustrent une nouvelle fois la dégradation de la situation financière de la commune, a-t-il critiqué. Le résultat net global a ainsi été divisé par trois depuis 2010, tandis que les charges de gestion ont augmenté de façon exponentielle dans le même temps. On

note aussi un ralentissement des activités dans la commune. Et que dire du taux d'endettement par habitant qui ne cesse d'augmenter ? On sent clairement que votre mandature s'essouffle à l'issue de ces 5 ans", a ironisé l'opposant. En face, Guito Ramoune n'était pas en reste puisque le maire a déclaré, non sans un certain sarcasme, qu'il "était ravi de constater que l'opposition partageait la même analyse de la situation financière particulièrement difficile que traversent actuellement les différentes collectivités, dont Petite-Ile. Le taux d'endettement augmente ainsi car nous avons choisi d'investir dans des projets essentiels comme la dérivation de la Ravine Carambole ou la construction de logements sociaux. Les générations futures nous en seront reconnaissantes", a-t-il poursuivi. Pas déstabilisé pour autant, Serge Hoarau a continué à jouer son rôle d'opposant jusqu'au bout en accusant le maire de

ne pas avoir tenu ses promesses en matière de rémunération pour le personnel communal ou sur de gros projets tels que la piscine municipale, lors du vote du budget primitif pour 2013. Un budget qui sera néanmoins voté à la majorité grâce au soutien inattendu de Yannis Vélia et de son groupe. "Nous avons décidé de voter ce budget, le dernier de la mandature, malgré nos déceptions. Il s'agit donc d'un vote de validation plutôt que d'un vote d'approbation", a souligné l'élu. C'est donc d'un budget établi à 27,4 millions d'euros (dont 16,6 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 10,7 millions d'euros pour la section d'investissement) dont disposera la commune pour 2013. Un budget qui, bonne nouvelle pour les contribuables, s'équilibre sans augmentation d'impôts ■

300 à 380 millions d'euros de fraude fiscale dans l'île

En pleine affaire Cahuzac, Solidaires-Finances publiques relance le débat autour de la fraude fiscale. Selon ses calculs, ce serait pas moins de 300 à 380 millions d'euros qui échapperaient aux services des impôts réunionnais. Première cause de fraude : la défiscalisation.

FISCALITÉ

Rebondissant sur l'affaire Cahuzac qui agite le gouvernement depuis plusieurs semaines, le syndicat Solidaires est intervenu hier sur l'évasion fiscale à la Réunion. Pour Solidaires, le manque de moyens humains débouche sur une faible couverture du tissu fiscal. Résultat, "l'évasion fiscale a encore de beaux jours devant elle" admettent les représentants du syndicat.

Pour contrôler l'ensemble des contribuables réunionnais, la direction régionale des finances publiques ne dispose que d'une quarantaine d'agents répartis en deux brigades situées dans le nord et le sud de l'île. Trop peu pour des contrôles fiscaux externes réellement efficaces. "Localement, nous disposons d'un agent pour 1 000 entreprises. En métropole, on compte un agent pour 718 entreprises. Nous sommes bien loin de l'Allemagne (un pour 440 entreprises) ou de la Grande-Bretagne (un pour 310 entreprises)", explique Pascal Valiamin, délégué régional Solidaires Réunion-Mayotte. "Une entreprise soumise à la TVA se fait contrôler en moyenne tous les... 100 ans en métropole. A la Réunion, c'est tous les 180 ans ! Il faut l'avouer : certains secteurs d'activité et certaines zones géographiques passent au travers des mailles", admet Jocelyn Cavillot, délégué Solidaires.

Problème : c'est autant d'argent qui ne rentre pas dans les caisses de l'Etat. Sur 254 milliards d'euros de collecte d'impôts au niveau national, Solidaires-Finances publiques estime, dans une étude publiée en début d'année, que la fraude fiscale atteindrait 60 à 81 milliards d'euros par an, soit entre 16 % et 22 % des recettes fis-



Pour Solidaires Réunion, la fraude fiscale représenterait 24 % à 30 % de ce que rapportent les impôts localement (photo E.L.).

cales nationales. Le Sénat avance lui que la fraude fiscale internationale à elle seule représenterait 36 milliards d'euros. En 2011, le contrôle fiscal a permis à l'Etat de redresser 13,48 milliards d'euros de droits, auxquels se sont ajoutés 2,92 milliards d'euros de pénalités.

LES PLUS GROS PARADIS FISCAUX SONT EN EUROPE

A l'échelle européenne, le montant est astronomique : la fraude atteindrait 1 000 milliards d'euros annuellement selon la Commission européenne. Premier poste de triche : la TVA intracommunautaire. Et loin des tropiques, les paradis fiscaux préférés des banques sont le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas.

A la Réunion, Solidaires estime que la fraude fiscale représente entre 300 et 380 millions d'euros par an dans sa fourchette basse. Soit entre 24 % et 30 % de ce que rapportent les impôts à la Réunion hors octroi de mer

(1,248 milliard d'euros). Au final, seuls 60 millions d'euros sont récupérés grâce aux contrôles fiscaux.

Spécificité locale, c'est la taxe foncière qui rapporte le plus si l'on excepte là encore l'octroi de mer qui représente 380 millions d'euros. La taxe foncière s'élève à 355 millions d'euros. Suivent la TVA (310 millions d'euros), l'impôt sur le revenu (266 millions d'euros), la taxe d'habitation (162 millions d'euros) et l'impôt sur les sociétés (145 millions d'euros). L'impôt sur la fortune, le fameux ISF, s'élève à peine à 10 millions d'euros par an.

"La défiscalisation est une des premières causes de fraude fiscale à la Réunion, même s'il est difficile d'avoir des données précises sur le sujet. Par exemple, avec des montages financiers très complexes, certains professionnels surevaluent le prix d'un engin qu'ils achètent pour pouvoir défiscaliser sur un plus gros montant. Le travail au noir est aussi beaucoup plus important dans notre département", avance Jocelyn Cavillot. "L'installation de certaines

entreprises dans la zone est aussi source d'évasion fiscale, notamment à Maurice ou aux Seychelles."

Solidaires demande donc la création d'une troisième brigade de contrôle fiscal externe pour traquer plus efficacement les fraudes. "Le manque de moyens humains devient problématique car il est source d'injustices. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans l'incapacité de récupérer de grosses sommes à l'étranger alors que nous refusons un dégrèvement de 200 euros sur un impôt foncier à la Réunion. Les finances publiques ont besoin de plus de moyens, sinon le public aura de plus en plus de mal à tolérer l'impôt", prévient Pascal Valiamin.

Une véritable question de fond à l'heure où le gouvernement cherche à faire des économies en diminuant drastiquement le nombre de fonctionnaires. En dix ans, ce sont 26 000 postes qui ont été supprimés aux finances publiques au niveau national.

Emilie Marty

La défiscalisation à l'heure des choix

RÉFORME. La défiscalisation fait son grand retour sur le devant de la scène. Victorin Lurel participera ce matin à une réunion d'information et de concertation à Paris, sur l'avenir des dispositifs de défiscalisation en faveur de l'investissement dans les outre-mer.

Pour rappel, en décembre 2012, les débats parlementaires faisaient écho au fait que l'outre-mer aurait eu droit à une année de sursis avant une refonte en 2014 de son système fiscal.

En effet, en décembre dernier, le Conseil constitutionnel avait censuré la défiscalisation outre-mer. Cette dernière était passée de 18 000 euros + 4 % du revenu à 18 000 euros tout court. Les Sages de la rue de Montpensier avaient considéré que le dispositif entraînait "une rupture caractérisée de l'égalité devant les charges

publiques". Le risque était fort d'une perte sèche pour l'outre-mer, mais François Hollande s'était engagé à ce que les fonds soient "redéployés en actions de subventions directes".

Ces derniers jours, les députés Karine Berger et Dominique Lefebvre ont ciblé la défiscalisation outre-mer dans leur rapport sur l'épargne longue. Ce rapport préconise en effet de transformer la défiscalisation des investissements dans les DOM en privilégiant un mécanisme de crédit d'impôt bénéficiant directement aux exploitants ultramarins et de "réserver ainsi cette dépense fiscale à ses bénéficiaires réels". En contrepartie, la réduction d'impôt en faveur du logement social serait budgétisée "en tout ou partie". Affaire à suivre... ■

T.L.

Les Seychelles, un paradis fiscal à nos portes

L'archipel apparaît aussi bien dans l'affaire Cahuzac qui vient d'éclater que dans le tentaculaire dossier Bettencourt.

Officiellement les Seychelles ne figurent pas sur la liste noire des paradis fiscaux établie tous les ans par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Depuis qu'il s'est engagé au début des années 2000 à agir en faveur de la transparence fiscale, l'archipel a même disparu de la deuxième liste, grise celle-là, au point d'apparaître aujourd'hui comme une République exemplaire ! Rien que ça. A l'échelle mondiale, aucun spécialiste ne prend au sérieux le classement annuel de l'OCDE.

Dans une interview accordée hier au quotidien économique Les Echos, Eric Vernier, docteur en finance et chercheur associé à l'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques) parle même de « mascarade » lorsqu'il évoque les investigations de l'organisation internationale sur le sujet.

Les Seychelles ont failli disparaître de la carte financière en 2008 avec la crise internationale. Mais le FMI et le Club de Paris, un groupe informel de créanciers dont 19 pays développés en sont membres, ont volé immédiatement au secours de ce chapelet d'îles (115 au total) qui s'étendent sur moins de 500 kilomètres carrés.

Les Seychelles ne vivent pas que du tourisme et de la pêche. Derrière les images de carte postale se cache une place financière très active. Les compagnies off shore pullulent et vantent sur le web les avantages d'une législation extrêmement discrète. On peut y ouvrir un compte bancaire personnel pour 490 euros sans se déplacer et profiter de tous les avantages d'un grand établissement. On peut aussi y créer en deux jours une société sans verser le moindre capital et bénéficier d'une imposition nulle. Dans leur publicité en ligne, les opérateurs enregistrent



80000 habitants, 65000 entreprises... Derrière la carte postale, le business.

aussi le dynamisme de l'économie seychelloise. A elle seule, la capitale Victoria compte 65000 entreprises gérées par quelques dizaines d'agences spécialisées. Les promoteurs des sites expliquent, encore, que les autorités se sont engagées dans la lutte contre le blanchiment de l'argent sale, et que les investisseurs peuvent y placer leurs avoirs sans craindre les foudres de leurs administrations fiscales. En clair, le secret bancaire ne sera jamais levé. Le détenteur d'un compte ou l'actionnaire d'une société fictive pourra ordonner un transfert de fonds dans l'anonimat le plus total.

REYL A OUVERT SIX COMPTES DANS L'ARCHIPEL

Cette communication très agressive fait sourire un banquier local, jadis spécialisé dans des opérations à l'international et reconverti aujourd'hui dans la gestion privée. "Il y a deux types de placement off shore, ceux qui sont reconnus par les conventions de non double imposition et ceux dont l'objectif est de favoriser illégalement l'évasion fiscale, explique-t-il. Maurice et les Seychelles ont tous les deux signé des conventions avec l'Europe, mais à la différence de Port-Louis Mahé n'est pas toujours très regardant sur l'origine des fonds".

L'actualité de ces derniers jours illustre parfaitement ces propos. Selon le Monde, les fonds que détenait Jérôme Cahuzac dans la banque Reyl & Cie ont permis de mettre en lumière les pratiques douteuses de ce groupe privé créé par un Français dans les années 70. Dans le collimateur de la justice genevoise, Reyl a ainsi créé six sociétés aux Seychelles entre septembre 2008 et mars 2009. Toujours selon le Monde, ces entités masquaient des comptes, détenus via des actions au porteur, un dispositif qui empêche toute identification de leur ayant droit économique. Interrogé par le journal, un expert explique que "ces structures achetées aux Seychelles ont été mises à disposition des clients qui ne souhaitaient pas voir leur compte démenager à Singapour".

Plaqué incontestable, les Seychelles apparaissent dans une autre affaire, toute aussi retentissante, qui concerne la fortune de la famille Bettencourt. Des enregistrements inédits saisis par la justice française ont permis d'identifier l'existence d'une petite île de 2,5 km², nommée Aros, et détenue par la milliardaire par l'entreprise de sociétés off shore. D'après Libération, l'île en question aurait été achetée à la famille du chah d'Iran, au terme de contrats signés le 16 février 1999. Vous avez dit transparence ?

F.C.

Robert et Dindar anticipent de mauvaises nouvelles économiques

► OUTRE-MER

Victorin Lurel a convié hier les présidents des collectivités locales et les présidents des associations des maires de tous les outre-mer. Lors de cette réunion qui a duré la journée, ont été abordés l'octroi de mer, le financement des économies outre-mer, l'acte III de la décentralisation, la gestion décentralisée des fonds structurels européens et la coopération décentralisée. Ce type de réunion, le ministre a indiqué à ses hôtes qu'il les renouvelerait tous les six mois afin d'assurer "une concertation en amont".

Sur la défiscalisation, le ministre poursuit ce mardi matin les échanges puisqu'il reçoit tous les parlementaires, mais également les représentants consulaires (CCI, chambres de métiers, chambres d'agriculture) et les socioprofessionnels. "Les nouvelles ne sont pas bonnes", a commenté à la sortie Nassimah Dindar qui a d'emblée souligné le cadre dans lequel le ministre leur a parlé : "Il est dans l'obligation de faire des économies..."

Ces économies ont été annoncées à hauteur de 150 millions d'euros. "C'est beaucoup pour les outre-mer", a réagi la présidente du conseil général qui aurait "aimé qu'il n'y ait pas le prisme de Bercy alors qu'on reconnaît nos retards structurels, nos critères d'éloignement et d'insularité, nos spécificités fiscales, et la dramatique situation de notre jeunesse au chômage".

Concernant la défiscalisation, le ministre a présenté ses scénarii de travail (maintien et moralisation, budgétisation et crédit d'impôts, couplage de la défiscalisation sociale et industrielle ou encore couplage des plafonds outre-mer des autres...)

Le conseil régional, le conseil général et l'association des maires ont été unanimes à dire qu'ils étaient pour conserver la défiscalisation dédiée au logement social qui a fait ses preuves, mais aussi la ligne budgétaire unique et surtout le Girardin industriel et la défiscalisation de l'impôt sur les sociétés. "Il y a encore des défis à relever", argumente M^{me} Dindar qui rappelle que le transport public où il y a encore tant à faire, se retrouve amputé de 36 % de ses financements. "Ce n'est pas une niche fiscale", a rappelé Didier



Les présidents des collectivités d'outre-mer ont été reçus hier rue Oudinot par le ministre des Outre-mer, Victorin Lurel.

Robert, président de la Région, c'est un levier essentiel au développement économique et il faut donc une sanctuarisation du dispositif sur une période relativement longue. Sur ce point, j'ai l'impression d'avoir été entendu par le ministre qui a parlé de stabilité. " Mais il s'inquiète aussi de l'avenir des investissements dans le secteur productif et du fait de savoir si la défiscalisation en outre-mer sera plus attractive qu'une défiscalisation destinée à l'Hexagone..."

Sur l'octroi de mer, qui devrait être maintenu sept ans de plus, "la question qui se pose aux communes est comment gagner plus", réagit encore la présidente Dindar. Le ministre veut élargir la base fiscale et abaisser le seuil de 550000 à 300000 € pour les entreprises.

"Ce n'est bon ni pour les entreprises, ni pour le consommateur si on veut faire baisser les prix des produits de consommation courante", ajoute M^{me} Dindar. Pour Didier Robert, l'octroi de mer fait partie des éléments de stabilité de l'économie réunionnaise en protégeant la production locale. Il voudrait des assouplissements, que "ce ne soit plus le Conseil européen qui décide des évolutions, mais la Commission".

Nassimah Dindar voit encore une mauvaise nouvelle dans le calendrier que le ministre propose pour l'acte III de la décentralisation. "Cet acte III est un acte manqué", regrette Didier Robert qui a plaidé pour une plus grande autonomie, «notamment sur le champ économique, en matière de tourisme, des énergies renouvelables». Mais cet acte va diminuer le rôle des échelons comme les communes qui perdraient la maîtrise de leur plan local d'urbanisme. "Nous savons mieux sur place ce qui est bon pour notre développement économique, pour notre cohésion sociale", plaide Didier Robert. "Toutes ces mauvaises nouvelles nous éloignent de l'égalité des chances", déplore la présidente du conseil général.

Le ministre a laissé une porte ouverte en proposant aux élus de faire des amendements. Didier Robert a indiqué qu'il ferait des propositions sur l'acte III, "d'ici quelques jours", tout en précisant qu'il n'entendait pas faire de propositions ni institutionnelles, ni d'organisation administrative, "mais de laisser aux Région, Département et communes la possibilité de prendre des décisions sur place avec nos populations".

FXG, à Paris

Premier bilan positif pour les produits Lurel

► CONSOMMATION

Presque un mois après leur lancement dans les grandes surfaces de l'île, les produits de la liste Lurel semblent remporter un réel succès auprès des consommateurs.

La fédération réunionnaise du commerce et de la distribution n'a pas souhaité communiquer officiellement et les données sont en train d'être agrégées du côté de la préfecture. Mais selon les premières informations, les 108 produits issus du bouclier qualité prix ont bel et bien vu leur vente progresser dans les rayons de la grande distribution depuis le 11 mars dernier. Date à laquelle le "chariot Lurel" est entré en application à la Réunion.

D'après les données en notre possession, on peut raisonnablement avancer que les ventes ont progressé d'au moins 50 % dans l'ensemble des réseaux de la grande distribution. On évoque 10 points de plus chez certaines enseignes. Une progression en comparaison d'un mois sur l'autre pour les produits qui n'étaient pas encore estampillés "liste Lurel" en février. Mais le succès est réel aussi pour les

produits qui ont fait leur apparition dans les rayons avec le bouclier qualité prix. Le démarrage en trombe du dispositif ressemble beaucoup à celui des 60 produits Solidaires, il y a un an. Dispositif qui a disparu le 31 décembre 2012. Les volumes de ventes avaient augmenté dans des proportions similaires le premier mois.

PLÉBISCITE SUR UN MOIS

A une différence cependant. L'engouement, en terme de ressenti du consommateur, avait été plus franc et important pour le précédent dispositif. Il y a moins de "bruit de fond" cette fois, même si les données chiffrées tendent à prouver que les consommateurs continuent de plébisciter les listes de produits à moindre prix. Ce bouclier qualité-prix était l'une des mesures phares de la loi de régulation économique Outre-mer promulguée le 20 novembre dernier.

L'ambition du ministre des Outre-mer était que dans chacune des collectivités ultramarines soit établie une liste de produits de grande consommation qui reflète les habitudes des consommateurs locaux. A la Réunion, les négocia-



Les produits "Lurel" rencontrent le même succès que les produits "Solidaires" il y a un an. (Photo d'archives)

tions entre distributeurs, importateurs et producteurs, sous l'égide du préfet et de l'Observatoire des prix, ont abouti à l'établissement d'une liste de 108 produits, dont 43 % sont locaux. La moitié appartient au top 300 des produits les plus achetés par les Réunionnais.

Pour rappel, les baisses négociées localement s'échelonnent de 2 % à 31 %, suivant les produits, ce qui donne une remise globale de 12,85 % sur le chariot, soit une

économie totale d'environ 40 euros en magasin. Victorin Lurel, en déplacement dans l'île à la fin de cette semaine, se félicitera sans doute de ce premier bilan positif pour la mesure qu'il avait imaginée.

Mais il faudra attendre plusieurs mois pour voir si le succès se confirme et dire que la liste Lurel s'est installée dans les habitudes de consommation des Réunionnais

T.L.

La CGTR monte au créneau contre l'accord national interprofessionnel



La CGTR défilera le 1^{er} Mai contre l'accord national sur la sécurisation de l'emploi. (Photo E.L)

SYNDICAT

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'accord national interprofessionnel (ANI), signé le 11 janvier dernier entre le patronat (Medef, CGPME, UPA) et trois syndicats de salariés (CFDT, CFTEC et CFE-CGC), ne rencontre pas l'adhésion de la CGTR. L'accord a beau ne comporter que 28 articles, la CGTR y a dénombré pas moins de 54 points noirs.

Hier, le syndicat, qui a récolté 45% des voix lors des élections TPE en décembre dernier à la Réunion, a tiré à boulets rouges sur ce texte qui est examiné depuis la semaine dernière par l'Assemblée nationale.

"Cet accord est un revers pour les salariés, le Medef a obtenu ce qu'il voulait. Mais cet accord posera des problèmes à la Réunion s'il est adopté", martèle Jacques Bhugon, secrétaire général de la CGTR auto-moto. "L'un des plus lourds reculs concerne les licenciements collectifs : l'accord prévoit que l'employeur se fonde sur la compétence professionnelle, avant l'ancienneté. C'est totalement arbitraire", ajoute Jean-Yves Payet, mem-

bre du bureau de la CGTR. "L'article 13 propose de mettre en place une représentation salariale au sein des conseils d'administration des entreprises. C'est inutile : cela concerne 229 entreprises en métropole et potentiellement une seule à la Réunion !"

Cette année, le thème de la traditionnelle manifestation du 1er-Mai est donc tout trouvé : l'ANI ne doit pas passer. La CGTR pourrait défilé ce jour-là aux côtés de la FSU et de l'Unef à Saint-Denis, entre le jardin de l'Etat et la préfecture.

Actuellement en visite dans l'île, Nathalie Gamiochi, secrétaire générale de la fédération CGT santé-action sociale, en a profité pour dresser un bilan de son séjour.

"Globalement, le secteur de la santé réunionnais fait face aux mêmes difficultés que la métropole. Nous avons constaté un financement insuffisant et une réelle souffrance au travail due au manque d'effectifs. Le taux de précarité est bien plus élevé à la Réunion qu'en métropole. Nous resterons aussi très vigilants concernant la gouvernance des établissements", explique-t-elle ■

E.M

Réforme agricole : la CGPER attend Victorin Lurel de pied ferme

AGRICULTURE

A peine esquissée, la future loi d'avenir agricole fait déjà tousser la CGPER. Jean-Yves Minatchy a réuni hier une soixantaine d'agriculteurs à l'Étang Saint-Paul pour exprimer ses inquiétudes concernant les pistes de réforme évoquées ces derniers jours par le ministre de l'Outre-mer, Victorin Lurel, devant les présidents de groupe de l'Assemblée nationale et du Sénat. L'un des enjeux clés de cette nouvelle loi concerne la réorientation des financements européens, dans un souci d'économie. Il est question, selon le président de la CGPER, de supprimer l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (Odeadom), établissement public chargé de verser les aides européennes aux filières agricoles ultramarines - notamment la canne et la banane - pour en transférer les compétences à FranceAgrimer, organisme qui fait l'intermédiaire entre les filières agricoles et l'Etat.

"LA RÉUNION A SON MOT À DIRE"

"La suppression de l'Odeadom serait une erreur monumentale, estime Jean-Yves Minatchy. On ne prendrait plus en compte la spécificité de l'Outre-mer". C'est actuellement l'Odeadom qui reverse les subventions européennes agricoles aux départements d'Outre-mer : 30



Jean-Yves Minatchy : "Pas question de faire des économies sur le dos de la canne réunionnaise". (Photo V.B.)

millions d'euros par an pour la canne, 120 millions pour la banane.

La CGPER redoute que cette manne soit diluée au sein d'autres filières. "Pas question de faire des économies sur le dos de la canne réunionnaise", prévient Jean-Yves Minatchy. Si les Antilles acceptent ce coup de rabot, c'est leur choix. Mais la Réunion représente 40% de l'agriculture des Dom. Elle a son mot à dire. Or, aucun représentant local n'a été consulté sur cette réforme. C'est inadmissible".

Le projet de loi en question n'est qu'au stade des discussions dans le cercle des parlementaires. Un texte devrait être présenté en Conseil des ministres d'ici septembre. La délégation Outre-mer de l'Assemblée nationale a nommé

deux rapporteurs sur cette question : le député UMP Hervé Gaymard, ancien ministre de l'Agriculture et la socialiste Chantal Berthelot.

Mais le syndicat agricole compte se faire entendre directement auprès du ministre Victorin Lurel qui arrive ce vendredi dans l'île. "On va l'accueillir avec une grosse délégation pour lui expliquer que Paris n'a pas à imposer sa loi, sans concertation avec les acteurs locaux, comme pour le Parc national des Hauts", martèle l'agriculteur Clarel Coindin. Pour l'heure, aucune demande d'audience n'a été transmise à la préfecture.

On peut donc s'attendre à une irruption surprise sur le terrain. En la matière, la CGPER sait y faire ■

V.B.

Les dernières ombrines réunionnaises en promotion

CONSOMMATION

Le tribunal de commerce de Saint-Denis devra demain trancher définitivement sur le sort de la

société aquacole des Mascareignes (Sam). Après cinq ans d'activités, elle devrait vraisemblablement être liquidée corps et biens vu que le projet de reprise par ses salariés semble impossible (lire notre édition du 28 mars).

La production de la ferme aquacole de Saint-Paul, l'ombrine (qui lors des années fastes représentait jusqu'à 45 tonnes), va donc disparaître sous peu des étals réunionnais. Les trois dernières tonnes de ce poisson, qui ne s'est jamais réellement imposé dans le panier de la ménagère réunionnaise, sont bradées depuis jeudi matin. Le kg de ce poisson élevé en mer est proposé à 8,90 euros au lieu de 13 euros. C'est, souligne l'Association réunionnaise de développement de l'aquaculture (Arda) qui actionnaire à 50% de la Sam, "35% de moins par rapport au

prix normal". Le communiqué ajoute : "Ce poisson recherché, de très bonne qualité est nourri à partir d'aliments issus de l'agriculture biologique". L'opération va vraisemblablement se poursuivre cette semaine. 500 kg ont d'ores et déjà été écoulés selon le président de l'Arda, Pierre Bosc. Il en reste donc encore 2,5 tonnes. L'ombrine, aussi connue sous le nom de Tambour rouge, est un poisson blanc à la chair ferme et de couleur blanche. Il est comparé au bar ou au maigre. Cette dernière promotion sonne le glas d'une filière. À moins que Patrick Hoareau, le président de la Sam, ne veuille prouver de rien hier avant l'audience du tribunal de commerce prévue ce mercredi à 14 heures Lui n'avait eu aucune touche disant-il depuis la semaine dernière ■

B.G.

NOSTALGIE

RÉUNION

TOM CRUISE
MORGAN FREEMAN

En interview demain
à 8h35 et 16h30



Demain en salle avec



O B L I V I O N

NORD 102.3 • EST 101.7 • OUEST 98.1 • 106 • SUD-OUEST 98.1 • SUD 98.3

www.nostalgiereunion.com



L'ombrine made in Réunion est en promotion (encore plus que lors de cette opération en 2008) afin d'écouler les dernières tonnes produites. (Photo B.G.)

Repères

Déchets :
14 communes
impactées

Depuis vendredi, la situation s'est figée dans le Nord, l'Est et l'Ouest. Si pour les cinq communes du TCO seules les collectes des déchets verts et encombrants sont impactées car assurées par la Star, le problème est bien plus vaste pour le Nord et l'Est. Principal "point noir", les communes de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie où l'ensemble des collectes sont assurées par la Star. Depuis vendredi, l'ensemble du ramassage des bacs gris est suspendu dans le Nord. Même chose dans l'Est où seul le ramassage des bacs jaunes reste assuré ainsi que celui de déchets verts (broyage et compostage). Dans l'Est, ce sont 658 tonnes de déchets qui sont collectées chaque semaine. En cas de déblocage du centre de Sainte-Suzanne, la Cires indique qu'elle reprendra le cours normal du calendrier de collecte avec mise en place de moyens supplémentaires pour les sites les plus sensibles. A savoir une partie de la Cressonnière, de la Rivière-du-Mât et Bras-des-Chevrettes à Saint-André ainsi qu'une partie de Salazie. Certains quartiers ayant déjà connu des retards de collecte la semaine dernière avant que la grève ne débute.

FSU : "Respecter
les règles
d'hygiène"

Dans un communiqué, la FSU demande aux autorités compétentes, mairies et chefs d'établissements des communes concernées, de prendre les "mesures nécessaires" afin que les restaurants scolaires continuent de fonctionner en respectant les règles d'hygiène. Pour le syndicat, le non ramassage des déchets alimentaires dans les locaux annexes aux restaurants fait courir un risque sanitaire accru.

Alamelou ne rate
pas le coche

Le conseiller général de Sainte-Suzanne n'a pas manqué l'occasion de villipender "le donneur d'ordre, celui qui paie les prestations" à savoir le... président de la Cinor. "Il doit intervenir pour que ces négociations finissent au plus vite, trouver une solution de sortie de crise". Les négociations se sont pourtant déroulées sous la médiation de l'inspection du travail ? "Au-delà, c'est au politique de défendre les usagers, de trouver une solution". Pas mieux pour mise en demeure déposée par la Cinor. Pas sûr que l'avis soit le même pour le président de la Cires...

Les déchets s'accumulent, les syndicats assignés en justice

Les syndicats convoqués cet après-midi par le tribunal, c'est vers la justice et le préfet que la Star se tourne désormais pour sortir de la crise. Le dialogue entre direction et gréviste est au point mort. Sur le terrain, les déchets continuent de s'accumuler. Les bacs gris ne sont plus collectés depuis vendredi dans le Nord et l'Est.

SOCIAL

Le directeur de la Star ne peut pas être plus clair. Les exigences de l'intersyndicale CFTC/CGTR sont tout simplement jugées "inaccessibles" par Jean-François Bourdais. Après l'échec des négociations menées ce week-end, il estime que sa société a déjà fait un "effort considérable" et qu'elle n'ira pas au-delà de ses propositions. L'espoir d'une sortie de crise par un accord entre syndicats et direction semblait hier plus que jamais au point mort. Chacun campe désormais sur ses dernières offres.

La Star met sur la table une augmentation de 2,5% des salaires et de différentes primes, assortie d'une prime de 150 euros brut pour les salariés non-cadres et la mise en place à partir de 2014 d'une prime d'intéressement pouvant atteindre "600 à 1 000 euros" selon des critères restant à définir. La société chiffre à 824 euros le gain annuel de rémunération pour un chauffeur. Impossible d'aller au-delà tranche la direction au risque de "fragiliser l'emploi et les métiers des moins rentables de la société". Depuis dimanche, les grévistes campent

également sur leur position. A savoir une augmentation de 4,5% ramenée ensuite à 3,5% avec paiement des heures de grève. Nouveau refus de la direction avec pour conséquence du côté des syndicats de revenir à leur revendication initiale. Ce sera 4,5%. Tout est à recommencer...

"ON NE PEUT PAS GAGNER MOINS"

Depuis, plus aucune rencontre entre les deux partis. Le dialogue est au point mort. "On ne peut pas accepter de gagner moins que l'année dernière, à savoir 3,2%, alors que les bénéfices sont en hausse", clame Gervais Gobaria, délégué CGTR. Le syndicat ne ferme pas la porte à un intéressement, mais reste ferme sur sa revendication principale.

Si les bénéfices ont augmenté de 13% c'est grâce à ses filiales (Star Mayotte, Star Pacifique...), répond la direction chiffrant dans le même temps à 25% la baisse du résultat net de Star Réunion en quatre ans. Le conflit aura également un impact financier pour la société notamment de par les mises en demeure déposées par la Cinor et probablement par le TCO. Le



L'intersyndicale semblait hier bien décidée à poursuivre le mouvement. (Photos E. Lejoyeux)

spectre pour la Star de devoir prendre à sa charge la collecte par des concurrents des déchets du nord et de l'Ouest. La société gère le ramassage de Sainte-Marie et de Suzanne, mais aussi celui des déchets verts et encombrants du TCO.

Reste à trouver un endroit pour déverser les déchets. Le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne bloqué depuis mardi, Cinor et Cires ont déposé hier une dérogation à la préfecture pour pouvoir transporter leurs déchets dans le Sud et aux frais de la Star. Les négociations au point mort, c'est vers la justice et le préfet que cette dernière tourne dés-

ormais son regard. Contactée dans la journée, la préfecture indiquait, elle, donner sa priorité à la "poursuite des négociations". Après l'échec pour une question "juridique" d'une première assignation déposée vendredi, la direction a déposé hier matin un nouveau texte en référé d'heure en heure pour obtenir de la justice la libéralisation du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne.

La Star demande au-delà qu'un accès libre soit acquis pour tous ses sites avec possibilité de recourir aux forces de l'ordre et donc à l'État pour obtenir d'éventuelles expulsions. Reste à connaître le

jugement : l'intersyndicale est convoquée en référé par le TGI en début d'après-midi...

D'ici là, les grévistes devaient se réunir pour décider de la marche à suivre. Ils tiendront une conférence de presse tôt ce matin. Pendant ce temps, les déchets continuent de s'accumuler dans le Nord et dans l'Est. Si la situation n'était pas encore jugée catastrophique hier notamment grâce à des tournées exceptionnelles (les dernières) vendredi dans les écoles, elle est appelée à rapidement devenir explosive. Les particuliers voient leurs poubelles gonflées jour après jour. ■ P.M.

"On reste sur nos positions"

Du côté des syndicats, c'est par huissier que l'assignation a été remise en main propre hier après-midi.

"Ça, c'est un bon patron", clame Gervais Gobaria, délégué CGTR. "S'il veut rentrer par la force, qu'il le fasse. Samedi et dimanche, nous sommes venus mais la direction n'a fait aucun geste supplémentaire. C'est elle qui fait monter la mayonnaise. La libéralisation du centre d'enfouissement est leur seule priorité, il représente plus de 50% du chiffre

d'affaires. Plutôt que de discuter on veut nous envoyer la police, on les attends", poursuit-il. Pour le syndicaliste : "On reste sur nos positions". Avant une conférence tôt ce matin, les grévistes devaient se réunir pour décider de la marche à suivre. "On ira au tribunal et on verra bien ce qui suivra", poursuit le délégué CFTC, Gilbert Alefe. L'intersyndicale semblait en tout cas bien décidée à poursuivre le mouvement. D'une façon ou d'une autre... ■



"Combien de sociétés ont accordé une augmentation de 3,2% en 2012 puis de 2,5% en 2013", questionne Jean-François Bourdais, le directeur de la Star.

La justice appelée à trancher aujourd'hui

La Star a introduit une requête en urgence auprès du juge des référés contre les grévistes qui bloquent les portes de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte-Suzanne. Cette action, justifiée par "un véritable problème de santé et de salubrité publique", vise à "libérer au plus vite l'accès du site". L'avocat de la Star, Maître Alain Antoine, demande de constater "le trouble manifestement illicite consécutif à l'entrave apportée à la liberté des salariés non-grévistes et à la liberté d'aller et venir dans l'entreprise". Il ajoute : "L'existence d'un péril imminent du fait de l'impossibilité de collecter les déchets". Il demande au juge "une astreinte de 500 euros par infraction consta-

tée à tout salarié ou à toute personne ne faisant pas partie des effectifs de la Star qui pénétrerait sans autorisation à l'intérieur du site" mais aussi des autres installations de la société. Pour laisser libre les accès aux sites, il est demandé que la Star soit autorisée à "faire procéder à l'expulsion immédiate des personnels en grève et de toute personne présente de leur chef" avec "le cas échéant l'assistance de la force publique". Enfin, la Star réclame que les grévistes soient condamnés à payer une somme de 5 000 euros. Le tribunal de grande instance a jugé bon de répondre favorablement à la demande d'urgence de la société qui vise Joseph Gilbert Alefe, le syndicat CFTC et la CGTR.

"Une audience contradictoire" précise Alain Chateaufort, le président du TGI, est prévue cet après-midi. En l'absence d'une sortie de crise négociée d'ici là, l'arbitrage de ce conflit enlisé est désormais dans le camp de la justice. Si le juge des référés statue en faveur de la société, c'est la fin du conflit avec une possible intervention des forces de l'ordre qui pourrait intervenir dès cet après-midi. Du côté de la préfecture, qui "a privilégié le dialogue dans ce conflit d'ordre privé en nommant un médiateur" précise-t-on au Barchois, on suit de près les derniers développements, dont l'issue de ce référé urgent ■

B.G.

Les poubelles des particuliers et des restaurateurs débordent

Christine n'en peut plus. La Sainte-Suzannoise n'attend qu'une chose : que le ramassage des poubelles reprenne. « Dans ma rue, toutes les poubelles sont pleines à ras-bord. Il n'y a plus de place pour mettre les ordures alors on rajoute des sacs poubelles par dessus », déplore la mère de famille.

En désespoir de cause, Christine a laissé son bac gris et sa poubelle jaune dans la rue. Elle proteste : « J'ai laissé mes poubelles dans la rue toute la semaine dernière mais elles n'ont pas été vidées. Je crois que la dernière fois que ça a été fait, c'était la semaine d'avant. Normalement, le camion devait passer ce matin (ndlr : hier matin), mais il ne l'a pas fait. Là, ça commence à faire trop longtemps ! ».

La Sainte-Suzannoise s'inquiète des conséquences de la grève en termes d'insalubrité. « Il y a des chiens partout qui renversent les poubelles alors ce n'est pas trop hygiénique, redoute la mère de famille, si le ramassage des poubelles ne reprend pas rapidement, nous aussi, nous allons manifester et nous descendrons dans la rue ! ».

Dans le lotissement Fayard, à Saint-André, difficile de passer à côté des bennes des immeubles sans froncer le nez. Amandine, qui fait partie des locataires, est dépitée par ce triste tableau. « C'est vraiment dégoûtant. Les déchets commencent à joncher le parking alors, j'ai peur que ça attire des rats. En plus, comme il fait chaud et qu'il a beaucoup plus, les ordures vont commencer à pourrir », s'alarme la Saint-Andréenne.

Marie-Jeanne, elle, est beaucoup plus zen et relative. « Je ne me suis aperçue que ce week-end qu'il n'y avait plus de ramassage de poubelles. Nous sommes habitués à sortir la poubelle deux fois par semaine



À Saint-André, les bennes des immeubles peinent à contenir toutes les ordures. (Photo C.R.)

et nous n'avons pas beaucoup de déchets donc, pour l'instant, notre bac gris est loin d'être rempli. Notre poubelle jaune, pour tout ce qui est papier et plastique, est bien pleine. Et si la grève dure, la situation risque de devenir problématique », sourit la jeune maman.

Pour les professionnels de la restauration, la situation est d'ores et

déjà critique. Philippe, propriétaire d'un restaurant à Saint-André, confie : « C'est sûr que c'est compliqué pour nous, surtout avec les déchets comme les restes de poisson ou de viande. Nous sommes obligés de ramener nos déchets chez nous pour les brûler. Il y avait déjà eu des grèves auparavant mais jamais aussi longtemps alors pour

nous qui sommes ouverts tous les jours, sauf le mercredi, c'est difficile ! ».

Du côté des hôpitaux, pas de souci particulier. Au GHER, on indique qu'une mesure dérogatoire permet une collecte normale des déchets au sein des établissements hospitaliers ■

C.R.

Un plan B pour les déchets du Nord et de l'Est

Alors que le conflit à la Star est entré dans sa deuxième semaine, la question des déchets non collectés devient chaque jour plus pressante. Les risques de salubrité publique dans certaines communes, comme à Saint-Denis en

centre-ville par exemple, pointent sérieusement à l'horizon. Sans collectes du tout à Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, sans collecte de déchets ménagers ni d'engrais à Saint-Denis, la Cinor subit de plein fouet les conséquences de

ce conflit social. L'inter-communalité du nord se donne encore jusqu'à "demain (ndlr : aujourd'hui) avant d'interpeller la préfecture à nouveau", avance Isabelle Ah-Yave, directrice générale des services techniques. La collectivité

attend notamment les suites données au référé en urgence (lire par ailleurs). Pour autant, en collaboration avec la Cirest, elle a planché sur un plan B : enfouir à la rivière Sainte-Etienne. Isabelle Ah-Yave confirme : « En effet. C'est une possibilité. Mais la Civis est soumise à un certain quota tant que de nouveaux casiers ne sont pas ouverts dans le centre d'enfouissement du Sud ». En clair, si Cinor et Cirest envoient leurs déchets là-bas en attendant que le conflit s'achève, la Civis aura bien du mal à trouver un exutoire pour ses propres poubelles. Il faut imaginer "une opération blanche", si les tonnages venus de l'Est et du Nord partent dans le Sud, il faudra rapatrier l'équivalent à Sainte-Suzanne pour préserver les capacités d'enfouissement sudistes. À quel coût ? Qui paiera ? La Star pourrait régler la facture dans un tel scénario. Ce plan B nécessite l'aval de la préfecture et de la Deal (Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement). Mais rien ne dit qu'il faudra l'activer pour l'heure ■

B.G.



La Cinor subit de plein fouet le conflit qui s'enlise à la Star, elle envisage avec la Cirest, d'aller enfouir à la rivière Saint-Etienne, centre géré par la Civis.

Un peu de sursis pour les écoles

"Vendredi dernier, la Cinor a organisé un passage exceptionnel ce qui nous permet de pouvoir faire face à la grève, nous avons de la marge jusqu'à jeudi", répond le directeur de l'école René Manglou, à Quartier-Français. Même constat à l'école Ary Payet, à Saint-André. Là aussi une collecte exceptionnelle de la Cirest a permis de collecter les bacs gris vendredi dernier. "Il nous restait une borne de libre ce qui nous a permis de traiter les écoles qui n'avaient pas été collectées pour certaines depuis mardi", indique la responsable de l'environnement à la Cirest, Bénédicte Archambault. De quoi donner un peu de marge aux écoles alors que l'issue du conflit restait encore incertaine hier. Quelques établissements ont cependant fait part de difficultés notamment un collège bénédictin dont la collecte de la semaine dernière n'avait pas pu être assurée. Désormais, il n'y a plus aucune solution de stockage des déchets à disposition pour la Cirest et la Cinor. Les sociétés de collecte sont saturées avec l'obligation de stocker une bonne partie des déchets dans les bennes. Seules solutions : la réouverture du centre de Sainte-Suzanne ou un transfert onéreux des déchets vers le centre de la rivière Sainte-Etienne (voir par ailleurs). La Star dispose d'une autorisation de transit temporaire sur le site d'Innovest à Saint-Benoît. En cas de poursuite du blocage, les écoles, mais également les cuisines centrales vont rapidement être à leur tour saturées... ■



Des collectes prioritaires ont permis de donner un peu de marge comme ici à l'école Ary Payet, à Saint-André.

"Un risque sanitaire évident"

Des déchets qui s'amoncellent depuis une semaine dans plusieurs communes de l'île. La situation ne peut perdurer sans laisser de trace sur l'environnement et la salubrité.

"Il y a un risque sanitaire évident", estime le Dr Dominique Polycarpe, directeur de la veille et de la sécurité sanitaire à l'agence de santé de l'océan Indien (ARS-OI).

Premier danger : la prolifération de moustiques, vecteurs de chikungunya et de dengue. "Avec les pluies, les déchets qui s'entassent favorisent le développement des gîtes larvaires", rappelle le Dr Polycarpe.

Sachant que plusieurs cas de dengue viennent d'être observés sur le territoire, la menace

est à prendre très au sérieux. Par ailleurs, l'entassement de déchets peut également attirer les rats, qui peuvent transmettre la peste - même si aucun cas n'a été recensé à la Réunion - et plus sûrement la leptospirose via leur urine. L'ARS-OI a donc commencé à procéder à une évaluation du risque sanitaire.

Des informations qui ne manqueront pas d'intéresser le préfet, seul à même de réquisitionner du personnel s'il estime qu'il y a danger pour la population.

En 2010, face à une grève prolongée des éboueurs, le préfet de Marseille n'avait pas hésité à réquisitionner des militaires pour ramasser les poubelles ■

M.P.



L'entassement des déchets peut favoriser le développement des maladies véhiculées par le rat et le moustique. (Photo DR)

“Il faut créer un lobby réunionnais aussi fort que celui des Antillais”

Le 1^{er} avril, Chantal de Singly a fêté ses trois ans à la tête de l'agence de santé de l'océan Indien (ARS-OI), une institution qui gère toutes les problématiques de santé de l'île. L'occasion de faire le point avec elle sur son bilan et ses perspectives à venir. Le pôle sanitaire Ouest va-t-il sortir de terre ? Comment améliorer la santé des Réunionnais ou résoudre le problème des déserts médicaux ?... Elle répond sans concession au Journal de l'île.

SANTÉ

► **Il y a quelques mois, on vous a annoncée sur le départ, en parlant pour diriger une ARS de métropole ? Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Je suis attachée à rester sur la construction de cette agence. C'est vrai qu'il y a eu des rumeurs. Certains mouvements ont eu lieu au niveau national mais il n'y a pas eu de valse générale des directeurs d'ARS. À un moment donné, mon nom a circulé pour rejoindre une agence mais finalement, ça ne s'est pas fait. J'ai fait savoir que je ne voulais pas partir. Ça fait trois ans exactement que je suis en responsabilité de l'agence de santé de l'océan Indien et j'ai encore un certain nombre de priorités auxquelles je suis attachée et que j'aimerais voir aboutir.

► **En 2010, vous avez pris la tête de l'agence de santé de l'océan Indien (ARS-OI). Quel dossier êtes-vous la plus fière d'avoir défendu ?**

Je suis extrêmement fière qu'on ait réussi à sortir le centre hospitalier universitaire (CHU). Et je me dis que dans le contexte national difficile, je crois qu'on n'y serait pas arrivé en 2013. Sur le CHU, je n'ai pas tout fait car le projet était déjà bien avancé mais j'ai surtout tenu un calendrier. J'ai obligé les acteurs - peut-être contre leur gré, j'en ai bien conscience - à accepter le principe de fusion (entre l'hôpital de Saint-Denis et de Saint-Pierre, ndr) parce que j'ai vu qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Ce n'était pas nécessairement mon choix de fusionner mais il n'y avait techniquement pas d'autre pour que ça marche. J'ai pris l'engagement que cette fusion se fasse avec tout le temps nécessaire pour que nord et sud soient à l'aise pour exister. Et aujourd'hui, je constate qu'on ne parle plus de Saint-Denis et de Saint-Pierre mais du CHU.

► **Mais peut-on parler de réussite alors que le CHU ne compte que quatre, et bientôt cinq, postes de professeurs, censés apporter la valeur ajoutée à ce type d'établissement ?**

Il faut rappeler que le CHU a été créé aussi parce qu'il y avait déjà le potentiel. Je ne l'aurais pas du tout poussé si on avait deux hôpitaux moyens qui se mariaient pour faire un CHU. Il y avait déjà de la recherche qui était faite, des praticiens hospitaliers qui enseignaient en première année de médecine et le président de l'université, Mohamed Rochdi, avait déjà mis au pot pour la formation des médecins. C'est vrai que ce sera confortable d'avoir 30 postes de professeurs d'université, mais ce n'est pas du tout pour demain.

► **Où en est le projet du pôle sanitaire Ouest (PSO) ? Le ministère de la Santé est-il toujours favorable au projet initial ?**

Quand je suis arrivée, le projet initial prévoyait un projet de 306 lits à 140 millions d'euros. Mais la DGOS (direction générale de l'offre de soins) a eu la volonté de revoir tous les projets hospitaliers quand le ministère de la Santé a



“C'est très important que tous les parlementaires et les maires défendent nos projets de santé”, considère Chantal de Singly (photo L.L.V.).

mesuré qu'on était extrêmement loin de la capacité nationale de répondre à tous les projets et quand on a compris que bon nombre d'entre eux étaient surdimensionnés. On a donc décidé de passer à un établissement à 280 lits pour 125 millions d'euros mais Mme Bello a refusé. J'ai accepté qu'on revienne la copie à condition qu'on remodifie le contenu du projet et en essayant d'être raisonnables. Comme Clinifutur ne veut plus se regrouper avec le public, on peut diminuer les lits de maternité et en revanche augmenter ceux de médecine car on en manquera à l'avenir.

Aujourd'hui, on est donc sur un projet de 310 lits, essentiellement de médecine, pour un montant de 140 millions d'euros. Le dossier a été présenté en janvier devant le comité de performance et de modernisation (Copermo). Il va rendre son avis après expertise fin mai. On demande 50 millions d'euros, c'est beaucoup mais je le sens pas mal car le projet tient la route et son activité sera génératrice de recettes à terme et permettra de couvrir les intérêts des emprunts. La ministre m'en a parlé personnellement en début d'année. Elle m'a demandé comment je voyais le PSO. Je lui ai dit que c'était un dossier prioritaire de la région. Elle a décidé qu'il soit instruit rapidement, même si elle ne peut pas s'engager sans expertise.

► **Comment réussissez-vous à défendre les projets locaux au ministère de la Santé dans ce contexte budgétaire restreint ? La Réunion a-t-elle des arguments pour peser face aux autres régions ?**

La Réunion a de très bons arguments à faire valoir. On a une double prévalence du diabète à la Réunion, une probléma-

tique importante sur les maladies infectieuses ou encore un taux de mortalité infantile qui est à 6,8 pour mille habitants à la Réunion, 13,6 à Mayotte contre 3,6 en métropole... Sur le médico-social aussi, on a des arguments puisqu'il y a un manque de place dans les structures pour les jeunes handicapés et pour les personnes âgées. Les indicateurs de santé montrent donc qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et la mobilisation professionnelle montre qu'il y a des gens qui sont capables de relever des défis. Mais je ne peux pas être la seule à défen-

que le plan de retour à l'équilibre lui permettra de sortir de l'ornière ?

Le plan de retour à l'équilibre n'est pas tout à fait finalisé mais il permettra d'éviter une dégradation de la situation. Je pense qu'il faut aussi une renégociation des emprunts contractés par l'établissement - un soutien national sera donné de ce point de vue-là - et développer l'activité. Est-ce qu'on y arrivera comme ça ? Je ne sais pas et je ne signerai pas en bas de la page. Mais l'agence ne laissera pas tomber cet établissement qui a été fait

pour répondre aux besoins de la population de l'Est. C'est vrai qu'il a été très ambitieux dans le regroupement d'activités privé-public. Une partie du déficit est liée aux risques dans la construction. Il n'y a pas eu la vigilance qu'il aurait fallu. Maintenant les choses sont très surveillées et on va y arriver.

► **Accordez-vous toujours votre confiance au directeur de cet établissement, Arsène Nerbard, mis en accusation pour recel d'abus de confiance et alors qu'une peine de six mois de prison et 20 000 euros d'amende ont été requis contre lui dans l'affaire des billets d'avion du Coghor ?**

Si le jugement est confirmé évidemment c'est problématique. J'attends le jugement. Une condamnation avec inscription au casier judiciaire est extrêmement grave et pose le problème du maintien même en fonction publique. En fonction du verdict, on verra quelle est la bonne attitude à avoir. Cela s'assortira d'une décision qu'il ne relèvera pas de mon niveau car on serait dans l'ordre d'une sanction disciplinaire, même si on me demandera sans doute au niveau

national d'instruire et de donner les éléments. Je reconnais l'engagement d'Arsène Nerbard à avoir conduit le projet du GHER, une opération valeureuse pour la Réunion - même s'il y a eu une dérive financière dans sa construction - et cela ne remet pas en question son travail.

► **La ministre de la Santé veut s'attaquer aux déserts médicaux. À la Réunion, où le manque de médecins spécialistes reste toujours aussi important, qu'est-il envisagé de mettre en place pour lutter contre ce phénomène ?**

Comme dans toutes les régions, on fait une réunion sur le "Pacte territoire santé", regroupant professionnels de santé libéraux, assurance-maladie, université... portant sur les 12 engagements de la ministre. On va essayer de voir lesquels ont pleinement leur portée ici et voir s'il faut avoir des actions spécifiques. On a fait un zonage où on estime que des aides spécifiques devront être accordées pour que les médecins s'y installent, comme à Cilaos ou Bras-Panon. C'est une mesure nationale qui a du sens ici. Je pense aussi qu'il faut inciter la délégation de compétences. L'idée, c'est que les professionnels médecins délèguent des tâches à d'autres professionnels de santé. Certains professionnels ont déjà adhéré à ce protocole. Ainsi, des orthoptistes peuvent faire des examens en première intention, à la place des ophtalmologistes. On réfléchit aussi pour que les infirmiers libéraux soient de vrais relais pour l'éducation à la santé, comme le diabète, peut-être en les rémunérant à l'acte pour cela. Et pourquoi pas leur confier les vaccinations si les médecins manquent pour le faire.

► **Diabète, asthme, hypertension, mortalité infantile... La santé des Réunionnais est toujours globalement moins bonne comparée à la métropole ? De quels leviers disposez-vous pour y remédier ?**

Les experts disent que l'état de santé dépend entre 10 et 20 % de l'offre de soins. Ça veut donc dire que 80 % de l'état de santé dépend d'autre chose, comme l'environnement. C'est pour ça qu'on est heureux d'avoir sorti un plan régional de santé environnement pour faire avancer les sujets d'eau ou de déchets. On va aussi mettre en place un plan régional alimentation-activité-nutrition. L'objectif, c'est d'agir sur la filière agroalimentaire - avant que la loi sur le sucre ne sorte, on avait déjà engagé un travail avec les laitiers sur cette baisse - mais aussi sur la consommation, en agissant sur les écoles. Il y a eu une prise de conscience. Tout le monde voyait le diabète comme une fatalité. Maintenant, il y a plein de projets qui sortent, avec la Mutualité de la Réunion ou encore avec les contrats locaux de santé signés avec les communes, comme Saint-Paul. C'est important l'offre de soin, la qualité des médecins mais on est aussi maintenant très accès sur la prévention ■

Interview : Marie Payraud

RETROUVEZ L'ENTRETIEN COMPLET SUR NOTRE SITE CLICANOO.RE